

FORUM: Programme des Nations unies pour le développement

QUESTION : Promouvoir la Durabilité et la Transparence dans la Lutte contre l'Obsolescence Programmée

SOUMIS PAR : L'Afrique du sud

Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies,

Rappelant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la promotion de la paix, de la coopération internationale et du développement durable,

Considérant l'impact négatif de l'obsolescence programmée sur l'environnement, la consommation responsable, et les droits des consommateurs,

Reconnaissant la nécessité de promouvoir des modèles de production et de consommation durables pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies,

Réaffirmant l'importance de la transparence de l'information sur la durabilité des produits qu'achètent les consommateurs,

Soulignant l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre l'obsolescence programmée,

1. *Demande* aux États membres à adopter des mesures législatives et réglementaires visant à prévenir, décourager et sanctionner l'obsolescence programmée, tout en favorisant la durabilité et la réparabilité des produits ;
2. *Invite* les États membres à promouvoir la sensibilisation du public sur les impacts de l'obsolescence programmée et à encourager des modes de consommation plus durables et responsables ;
3. *Encourage* les entreprises à intégrer des pratiques de conception durable, de transparence sur la durée de vie des produits, et de facilitation de la réparation et du recyclage ;
4. *Appelle* à renforcer la coopération internationale, y compris l'échange de bonnes pratiques, de données et de technologies, pour lutter efficacement contre l'obsolescence programmée ;
5. *Décide* de créer un groupe de travail sur l'obsolescence programmée, chargé de suivre les progrès réalisés et de formuler des recommandations pour renforcer les efforts mondiaux contre ce phénomène.

« *Décide de rester activement saisi de la question* »